VILLE DE
WAVRE

AVIS

OBJET : Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la réservation d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée rue de Namur

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 15 septembre 2026, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la réservation d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée rue de Namur.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be et sur www.deliberations.be.

Wavre, le 24 septembre 2026

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

Le Premier Echevin,
Bourgmestre f.f.,

Benoît RAUCENT